

Contrat de présence postale territoriale

Un permis de casse accélérée du réseau postal

Après l'association des maires de France la semaine dernière, le conseil d'administration de La Poste a validé le contrat de présence postale territoriale pour la période 2017 – 2019.

Les défenseurs du contrat pourront toujours affirmer que l'obligation de conserver 17 000 points de contact est assurée, mais un rapide bilan du contrat précédent démontre combien cette obligation est insuffisante pour le maintien d'un véritable réseau postal. Ainsi, au 31 décembre 2015, 46 % de ces points de contact ne sont plus des bureaux de poste ! En zone rurale, ce chiffre atteint même 66 %. Il s'agit de la généralisation du service public minimum !

Innovations meurtrières !

Le niveau du fonds de péréquation reste stable à 174 millions par an (170 millions précédemment). Toutefois, l'utilisation de ce fonds devra servir prioritairement à financer « les mutualisations ». En langage clair, la fermeture de bureaux de poste. Un véritable détournement des fonds publics !

Les deux autres nouveautés résident dans les dispositions à prendre lors de la fermeture de bureaux. L'accord préalable du maire reste requis dans les bureaux en quartiers prioritaires (ex zone urbaine sensible), en zone rurale lorsqu'ils relèvent du fonds de péréquation, dans les communes nouvelles et lorsqu'il n'y a qu'un seul bureau dans la commune. Toutefois, la délibération du conseil municipal n'est plus obligatoire. La création du 49-3 municipal ! Pour tous les autres bureaux, seul l'avis du maire sera nécessaire, un avis consultatif ! C'est tout pouvoir pour la direction de La Poste !

Ce prétendu contrat de présence postale est totalement en ligne avec le rapport de commande de la Cour des comptes qui demande l'accélération des restructurations et de la fermeture de bureaux de poste ! C'est un cadeau pour la direction de La Poste qui projette de fermer 500 Bureaux en zone urbaine dès 2017 ! Les deux représentant-es Sud-PTT au conseil d'administration se sont prononcé-es contre ce document de liquidation de service public et marqué par le déni de démocratie !

Face à une orientation de plus en plus clairement anti service public de l'Etat et de la direction de La Poste, la mobilisation unitaire des postier-es, des élu-es et des usagers est une absolue nécessité. SUD-PTT y prendra toute sa place !

Paris le 15 décembre 2016